

Fiche formation
(Statut scolaire apprentissage)

Intitulé de l'action : « Dirigeant gestionnaire d'entreprise de sécurité privée »

Titre à Finalité Professionnelle BAC +2 de niveau 5 – Inklus SSIAP 3

Public concerné, nombre,	Tous publics : Scolaires, demandeurs d'emploi, reconversion professionnelle, Évolution de carrière...
Prérequis, modalités d'accès	<p>Conditions d'entrée et prérequis nécessaires :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titulaire d'un BAC, BAC Professionnel ou équivalence BAC, BP ATPS, • Sur étude de dossier • Entretien de motivation • Bonne moralité et bonne condition physique • Carte professionnelle CNAPS et SST à jour • SSIAP 1 souhaitable • Excellente présentation et sens aigu des responsabilités • Aide à la constitution des dossiers d'inscription. • Formation accessible au PSH sur avis médical • Délais d'accès (Limite d'inscription)
Présentation générale (problématique, intérêt) et contexte professionnel	<p>Présentation générale :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le titulaire du titre de « DIRIGEANT GESTIONNAIRE D'ENTREPRISE DE SECURITE PRIVEE » exercera ses fonctions de dirigeant ou de gérant d'une société de sécurité privée ou de gardiennage. Il encadrera ses équipes, l'administratif, le commercial et la réponse aux appels d'offres, le recrutement, le management. Il gèrera aussi les aspects logistiques et financiers ainsi que le suivi des documents comptables. Il assistera également son supérieur hiérarchique s'il occupe les fonctions d'adjoint et pourra manager pour le compte de l'entreprise le service interne de sécurité. Dans le cadre d'un cursus en apprentissage, il complètera ses connaissances de dirigeant avec la formation SSIAP 3, afin de gérer un service incendie et d'apporter ses compétences techniques en matière d'incendie à son employeur ou client. <p>Contexte professionnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Article L.612-9 et L.622-9 du code de la sécurité intérieure (CSI) correspond à une activité de sécurité privée. • Article L.612-6 et L.622-6 concernant l'agrément de dirigeant. • Arrêté du 27 juin 2017 quant aux formations initiales dans la sécurité privée. • Si apprentissage : SSIAP 3, arrêté du 02 mai 2005 modifié.
Objectifs	<ul style="list-style-type: none"> • Obtention d'un titre RNCP de niveau 5 Dirigeant : Certificateur F2M Consulting – FICHE RNCP 36654, code NSF 344 (sécurité des biens et des personnes), Formacode 42822 (Surveillance protection gardiennage), et du SSIAP 3 : SDIS arrêté du 02 mai 2005 modifié. • Favoriser l'insertion ou la réinsertion professionnelle sur un métier porteur, • Permettre le maintien ou l'évolution dans l'emploi, • Favoriser le développement des compétences et l'accès à un niveau de qualification Professionnelle de Niveau 5, • Contribuer à la sécurisation des parcours professionnels, poursuite d'étude. <p>Taux de réussite : Non défini. Titre qui vient d'être mis en place pour la première année.</p>

Contenu de la formation

Partie sureté – Dirigeant gestionnaire d'entreprise de sécurité privée :

- Gestion des législations de la prévention relatives à la sécurité des personnes et des biens ainsi que du travail (*Livre 6 et code de déontologie, code pénal, code de procédure pénale, droit du travail, convention collective, la veille réglementaire, les différents acteurs*).
- Analyse financière, gestion budgétaire, trésorerie et administration (*Analyse de la performance économique de l'entreprise, des besoins à court et moyen terme, établissement d'un budget prévisionnel, prévision et gestion des ressources et emplois, construction et suivi d'un plan de trésorerie, Connaissance des modalités et formalité de création et reprise d'une entreprise*)
- Gestion commerciale et communication (Stratégie commerciale de l'entreprise, développement, réponse à un appel d'offre, suivi client, gestion de la politique d'achat, valorisation de l'entreprise)
- Gestion opérationnelle et management des ressources humaines (Recrutement, partenaires sociaux, entretiens annuels, management des personnels, gestion de la formation, Contrats de travail, conditions de travail, démarche RSE).

Partie incendie – Chef de service :

- Le feu et ses conséquences
- La sécurité incendie et les bâtiments
- La réglementation incendie
- Gestion des risques
- Conseil au chef d'établissement
- Correspondant des commissions de sécurité
- Le management de l'équipe de sécurité
- Le budget du service sécurité

Les matières générales sont rattachées à des modules professionnels (Mathématiques=Salaire, devis, UP etc... Français=Les entretiens et les écrits de service)

Modalités pédagogiques

Moyens pédagogiques :

- Une équipe pédagogique composée de professionnels pour assurer les cours
- L'animation de la formation est effectuée en totale conformité avec le référentiel pédagogique des certificateurs (Dirigeant et SSIAP3)
- La lisibilité de la formation est appliquée à travers un référentiel détaillé et précis.
- Visites de sites, intervenants

Outils pédagogiques :

- Salle de cours équipées et dédiées à cette formation :
 - Tableaux, vidéoprojecteurs disponibles dans toutes les salles
 - Réseau informatique accessible dans tout l'établissement (connexion internet haut débit), salle informatique, bâtiments et matériel conforme à la réglementation (CNAPS)
- Matériels et installations spécifiques :
 - Matériel SST : Mannequins, défibrillateur automatique
 - SSI catégorie « A » de l'établissement et pédagogique
 - Plateforme technique : matériel générateur de flamme et d'extinction des feux
 - Emetteurs-récepteurs
 - Divers accessoires pour simuler des scénarios de prévention de malveillance
 - Magasin d'application relié au PC : système vidéoprotection, portique de détection, alarme intrusion, capteurs/détecteurs ponctuels sur marchandises, antivols, 2 zones de détection par détecteurs volumétriques
 - PC sécurité
 - 15 extincteurs CO2 et 15 extincteurs H2O dédiés à la formation
 - 1 bac à feu écologique – 1 maison feu
 - Boîtiers Quizz box
 - Centre de ressources (livres, répertoires professionnels, documentation généraliste et spécialisée dans les domaines professionnels cités en référence, vidéos...)
 - Séquences vidéo relatives à la sécurité incendie.
 - Supports de cours individualisés remis aux stagiaires (Livres)
 - Circuit de vérification et de ronde avec contrôleur de ronde.
- Les candidats sont mis en situation professionnelle aussi en sécurité sureté qu'incendie par des exercices théoriques et pratiques. Ils sont également suivis dans les matières générales avec différents contrôles écrits.
- **Modalités :**
 - En présentiel Dirigeant et SSIAP 3 + cours en e-learning avec encadrants sur le TFP dirigeant (270 heures à valider obligatoirement entre école et domicile) - Plateforme à disposition en permanence école/domicile avec accès individuel.
- **Stage en entreprise :**
 - Apprentissage obligatoire - Alternance.

Compétences / Capacités professionnelles visées	<ul style="list-style-type: none"> Le dirigeant d'une société de gardiennage ou de service interne et ou SSIAP 3, exerce ses fonctions sur des sites publics, commerciaux, industriels, événementiels, récréatifs ou culturels. Il/elle est chargé(e) d'assurer la sécurité des biens meublés et immeubles ainsi que celles des personnes. Il/elle gère sa propre entreprise ou intervient au sein de structures dotées d'un service interne de sécurité ou pour le compte d'une entreprise privée de sécurité habilitée. Responsable et conseiller technique, sa capacité opérationnelle lui permettra de s'adapter en fonction des moyens mis à disposition par l'entreprise. 								
Durée	<ul style="list-style-type: none"> Durée : Sur 1 an, 12 semaines d'école sur l'année, le reste en entreprise. 35 heures semaine : Horaires d'école : 08 heures 00 – 12 heures / 13 heures 30 – 17 heures 30 avec une pause à 10 heures et 15 heures, à l'exception du lundi début de cours à 13 heures 30 et fin de cours le vendredi à 16 heures 30. 								
Dates	<ul style="list-style-type: none"> Suivant calendrier éducation nationale et de l'établissement scolaire 								
Lieu(x)	<ul style="list-style-type: none"> Lieu : Maison Familiale Rurale de Vercel, 36 rue de Jésus 25530 Vercel 03 81 56 39 40 – mfr.vercel@mfr.asso.fr Références de l'établissement : N° de Déclaration d'Existence : 43250148225 – N° Siret : 77835631100010 - Statut juridique : Association loi 1901 – N° Déclaration à la Préfecture : 2006-2403-01496 – Organisme référencier qualité, certifié CNAPS (FOR-025-2023-06-11-20180631995) et enregistré en Préfecture centre examen SSIAP (Ref n° 0003). Etablissement permettant l'accès aux personnes handicapées Accessibilité en véhicule, transport en commun, Parking : Gratuit à disposition Navette gratuite possible pour les stagiaires utilisant le train : <ul style="list-style-type: none"> Prises en charge le lundi en gare de Valdahon pour accéder à la MFR Départ le vendredi à 16 heures 30 de la MFR pour un retour en gare à Valdahon. Salle de repos disponible gratuite : Chauffée avec micro-onde et réfrigérateur à disposition pour un repas tiré du sac Restauration scolaire et internat possibles. 								
Coût par participant	<table border="1" data-bbox="450 1128 1477 1503"> <thead> <tr> <th data-bbox="450 1128 951 1223">Statut</th> <th data-bbox="951 1128 1477 1223">Tarif</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td data-bbox="450 1223 951 1317">Apprenti avec internat</td> <td data-bbox="951 1223 1477 1317">1440€12 semaines, soit 120 €/semaine</td> </tr> <tr> <td data-bbox="450 1317 951 1411">Apprenti demie pension</td> <td data-bbox="951 1317 1477 1411">720 €12 semaines, soit 60 €/semaine</td> </tr> <tr> <td data-bbox="450 1411 951 1503">Apprenti externe</td> <td data-bbox="951 1411 1477 1503">0€</td> </tr> </tbody> </table> <ul style="list-style-type: none"> Pour tous les élèves, en plus des tarifs ci-dessus, 30€ pour l'adhésion à l'association des élèves Etablissement non soumis à la TVA – Tous financements Options : Repas possible en restauration scolaire à l'unité : 10€le repas du midi Internat possible en pension complète à la semaine : 120€ 	Statut	Tarif	Apprenti avec internat	1440€12 semaines, soit 120 €/semaine	Apprenti demie pension	720 €12 semaines, soit 60 €/semaine	Apprenti externe	0€
Statut	Tarif								
Apprenti avec internat	1440€12 semaines, soit 120 €/semaine								
Apprenti demie pension	720 €12 semaines, soit 60 €/semaine								
Apprenti externe	0€								
Responsable de l'action, Contact	<ul style="list-style-type: none"> Nom, Prénom du responsable de l'action : M. Steve MEYER, directeur adjoint – Pôle sécurité steve.meyer@mfr.asso.fr / 03.81.56.39.40 								
Formateurs, Animateurs et intervenants	<ul style="list-style-type: none"> L'animation de la formation est réalisée par des formateurs spécialistes et compétents, titulaires des attestations et certificats nécessaires à la réalisation des formations. Noms des formateurs : Consulter l'organigramme lors de l'entretien ou remis à l'entretien Le coordinateur et responsable de l'action dispose des compétences nécessaires pour accompagner l'équipe pédagogique tout comme les candidats dans leurs parcours. 								

<p style="text-align: center;">Suivi de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Sur le centre de formation :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Un bilan est fait chaque début et fin de semaine par le responsable de classe - Les élèves émargent tous les jours une feuille de présence - Des RVO sont programmés par les encadrants - Les intervenants – formateurs émargent le présentiel des stagiaires tout comme le référentiel de formation qu'ils ont dispensé. • <u>En entreprise :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Des émargements journaliers sont mis en place. - Une visite est faite par le lycée auprès du tuteur et un bilan est établi. • <u>En fin de formation :</u> <ul style="list-style-type: none"> - L'apprenant bénéficiera d'un ensemble de documents retraçant : <ul style="list-style-type: none"> - Un bilan de son parcours - Les attestations et diplômes validés au cours de son cursus de formation - Accompagnement administratif si besoin – Réinscription etc... • <u>A l'issue de la formation :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Un suivi des candidats est réalisé à 06 mois et 01 an.
<p style="text-align: center;">Evaluation de l'action</p>	<ul style="list-style-type: none"> • <u>Examen :</u> <ul style="list-style-type: none"> ➤ <u>Titre 5 dirigeant, 03 ateliers :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Ecrit sur table – Questions fermées et ouvertes - Soutenance : Présentation d'un projet professionnel (Construit en entreprise et validé, corrigé et préparé à l'école) - Mise en situation. Scénarios définis par le jury (03 professionnels dont 2 imposés par le certificateur). ➤ <u>SSIAP 3 :</u> <ul style="list-style-type: none"> - QCM 40 Questions - Etude de cas – Rédaction d'une notice technique - Epreuve pédagogique, présentation orale d'un sujet au jury examen - <u>Fin de l'action :</u> <ul style="list-style-type: none"> - Evaluation de la prestation de formation « à chaud » (<i>tour de table et bilan écrit</i>). - Evaluation des acquis au regard des objectifs attendus « à froid » - Délivrance des parchemins si réussite aux examens. Un parchemin par examen.
<p style="text-align: center;">Passerelles et débouchés possibles</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Exercer en tant responsable de sites dans les secteurs suivants : Sociétés de sécurité, aéroports, collectivités territoriales, entreprises privées, entreprises publiques/établissements publics, établissements de jeux, établissements hospitaliers (hôpitaux, cliniques, ...), parcs de loisirs, stades/enceintes sportives et événementielles, sites portuaires/aéroportuaires • Exercer comme chef de service en sécurité incendie (SSIAP3) • S'orienter sur une spécialité de la sécurité privée (Agent cynophile, convoyeur de fonds, garde rapproché etc....) • Accéder à un niveau licence (CIO) • Concours sécurité publique (Police/Gendarmerie/Douanes...) • Accessible en parcours individuel • Accessible en VAE

Version 1 du 18 avril 2024



FR RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre des catégories d'actions suivantes :
ACTIONS DE FORMATION
ACTIONS DE FORMATION PAR APPRENTISSAGE
ACTIONS PERMETTANT DE FAIRE VALIDER LES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE